

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 MARS 2018

**Présents** : Roger VIVERT, Claude CLARON, Chantal KRAMP, Monique BLANC, André CLARON, Bernadette ARNOUX, Josette JASSERAND, Joëlle LUTAUD, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Mickaël GAUDIN, Anne-Marie MEUNIER, David VINCENT, Philippe OGIER, Philippe GROSSIORD, Patrick GINET, Denise PIOT, Gilles ROISSE, Claire DORBEC, Eric BALAN, Fabrice TARLET, Catherine PAILLAT,

**Absents** : Florence PERRIN

**Pouvoirs** : Florence PERRIN donne pouvoir à Roger VIVERT

**Secrétaire de séance** : Claude CLARON

### 1. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 23 février 2018 :

⇒ Compte-rendu adopté comme suit : Pour : 17 voix / Abstention : 5 voix / Contre : 0 voix

### 2. Délibérations

#### Délibération n°2018-016 : Approbation du compte de gestion 2017

Le conseil municipal statue sur l'ensemble des opérations comptables et budgétaires effectuées par le comptable public du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, et approuve le compte de gestion à l'unanimité.

Adoption à l'unanimité.

#### Délibération n°2018-017 : Approbation du compte administratif 2017

Le conseil municipal statue sur l'ensemble des opérations comptables et budgétaires effectuées par l'ordonnateur du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, et approuve le compte administratif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 1 723 013.37 €

Recettes de fonctionnement : 2 188 661.91 €

Résultat de fonctionnement : 465 648.54 €

Dépenses d'investissement : 1 521 046.91 €

Recettes d'investissement : 1 763 718.68 €

Excédent d'investissement reporté n-1 : 986 304.59 €

Résultat d'investissement : 1 228 976.36 €

Adopté à l'unanimité.

#### Délibération n°2018-018 : Affectation des résultats 2017

Le conseil municipal est sollicité pour affecter les résultats de l'exercice 2017 tel que présentés ci-dessus :

- La totalité du résultat de fonctionnement est affecté à l'investissement du budget primitif 2018, au compte 1068, pour un montant de 465 648.54 € ;
- La totalité de l'excédent d'investissement est inscrit au chapitre 001 « sole d'exécution d'investissement reporté » pour un montant de 1 228 976.36 €.

Adopté à l'unanimité.

#### **Délibération n°2018-019 : Vote des taux des taxes locales**

La commission communale des finances propose encore cette année de ne pas augmenter les taux d'imposition. Il est donc proposé de fixer les taux comme suit :

Taxe d'habitation	14,57	%
Foncier bâti	19,24	%
Foncier non bâti	62,04	%

Adopté à l'unanimité.

#### **Délibération n°2018-020 : Adoption du Budget Primitif 2018**

Claude CLARON présente au conseil municipal le budget primitif 2018. Il en explique les principales recettes prévues, notamment le produit des impôts locaux, les dotations de l'Etat et les subventions diverses, ainsi que les principales dépenses (charges de gestion courante, charges de personnel, ...). Par ailleurs, il énonce les principaux projets d'investissement de la commune pour l'exercice à venir.

Il propose ensuite d'établir le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- en section de fonctionnement à la somme de 2 088 495.46 Euros,
- en section d'investissement à la somme de 2 166 838.23 Euros.

Adopté à l'unanimité.

#### **Délibération n°2018-021 : Prêt personnel à un agent**

Un agent de la collectivité, après étude de son dossier par le conseil des adjoints, dans le cadre d'une action sociale, et de manière tout à fait exceptionnelle, peut se voir accorder un « prêt dépannage » pour assurer d'importants frais de réparation sur son véhicule. En l'occurrence, un agent communal sollicite la collectivité dans un cas précis de réparation de véhicule personnel.

Le conseil municipal accorde un prêt à cet agent d'un montant de 1 100 €, correspondant aux frais à engager pour réparer le véhicule. Le remboursement s'effectuera par saisie sur salaire de l'agent bénéficiaire sur une durée de 11 mois par des échéances de 100 €.

Adopté à l'unanimité.

### **3. Questions diverses**

Fin 20h50